

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 00345/95

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

ANALYSE : Signalement de passage d'un Objet Volant Non Identifié.

Phénomène observé par deux témoins oculaires.

Nous soussigné : gendarme P B , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le deux novembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à neuf heures
Nous trouvant au bureau de notre unité rapportons les faits suivants :

/ PREAMBULE /

Le seize octobre mil neuf cent quatre vingt quinze à 15 heures 30
minutes, nous trouvant à , au bureau de notre unité, le
Centre Opérationnel de la Gendarmerie d' nous avise que
M. C M , demeurant à , s'est présenté à la
préfecture de , au service de la protection civile, pour signaler
l'observation, le quinze octobre mil neuf cent quatre vingt quinze vers 18
heures 30, d'un phénomène aérien.

Le témoin a été invité à prendre contact avec la brigade de
, ce qu'il fait le même jour à 15 heures 35 minutes.

Nous prenons rendez-vous avec M. C pour le dix huit octobre mil
neuf cent quatre vingt quinze.

/ EXPOSE DES FAITS /

Le dimanche quinze octobre, entre 18 heures 30 et 18 heures 45 minutes,
M. C voit un phénomène aérien pendant quelques secondes.

Il s'agit d'une sphère de couleur bleue, d'un diamètre de 40
à 50 centimètres.

Derrière cette sphère, il y a comme une flamme non étincelante de
couleur bleutée.

Ce phénomène se déplace du Nord-Ouest au Sud-Est. Cette personne pense
que l'objet est tombé dans les bois avoisinants, sans pouvoir nous indiquer le
lieu précis. Les amis qui se trouvaient avec le témoin n'ont pas eu l'occasion
d'observer le même phénomène car ils regardaient ailleurs.

(pièce n°02)

L'enquêteur.

1 M. le préfet

Date de clôture

02/11/1995

1 Général commandant la région
aérienne2 DGGN-bureau défense opération-
section renseignement

1 Archives

Signature

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. - PV 00345/95

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

2

/ ENQUETE /

Pour enquête, nous effectuons une recherche dans les bois avoisinants l'habitation de M. C . La densité de la végétation rend difficile la progression d'autant que les indications du témoin sont imprécises.

Le 21 octobre 1995, nous prenons contact avec le centre de météorologie d' qui indique :

Température : 16°5

Vent : néant

Ciel : légèrement couvert

M. C réside dans une partie boisée de la commune de où l'habitat est épars. Aucun des voisins contactés n'a observé le même phénomène.

Le 23 octobre 1995, nous interrogeons M. S , Maire de la commune de sur d'éventuels témoignages identiques qui auraient été portés à sa connaissance. Il nous déclare ne pas en avoir été informé par l'un de ses administrés mais avoir lui-même observé le passage d'un objet à la même date et à la même heure dans une direction identique.

Il nous relate ses propres observations qui divergent de celles de M. C , principalement sur la couleur du phénomène, orangée au lieu de bleutée, et l'absence de flamme à l'arrière de la sphère.

Il nous indique en outre, ne pas avoir vu tomber la sphère.

(pièce n°03)

Les recherches effectuées sur l'axe d'observation, n'ont pas permis de découvrir d'autres témoins.

La brigade de gendarmerie de , territorialement compétente à partir de n'a pas été informée d'observations du même genre.

Un plan de situation indiquant la direction générale suivie par l'objet est joint à la présente procédure.

(pièce n°04)

/ CLOTURE /

Fait et clos à , le deux novembre mil neuf cent quatre vingt quinze à dix heures.

L'enquêteur

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. - PV 00345/95

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1

Nous soussigné : gendarme P B , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

C M , 55 ans,
né le à
demeurant

célibataire, technico-commercial, nationalité française, identité vérifiée.

qui déclare le dix huit octobre mil neuf cent quatre vingt quinze
à neuf heures:"

--- Le 15 octobre 1995, entre 18 heures 30 et 18 heures 45, je me trouvais sur
ma terrasse et je discutais avec des amis qui allaient partir de chez moi.

--- A un moment, j'ai vu comme une sphère d'environ 40 à 50 centimètres, vu d'où
je me trouvais, de couleur bleu comme les pull-over de la gendarmerie.

--- Derrière cette sphère, il y avait comme une flamme non étincelante, de
couleur bleutée. La flamme était d'une longueur de 02 mètres 50 à 03 mètres.

--- Cet objet se dirigeait du Nord-Ouest au Sud-Est, à peu près dans un angle de
60 degrés par rapport à l'horizontal.

--- Au moment où j'ai aperçu le phénomène, il était à 30 ou 40 mètres de
hauteur. J'ai vu ce phénomène pendant quelques secondes, moins de 05 secondes.

--- Il n'y a pas eu de changement brusque de direction. Je n'ai entendu aucun
bruit.

--- Le ciel était clair, pas de vent.

--- L'objet que j'ai observé a pu tomber dans un créneau de 500 à 1000 mètres
au-delà de la route goudronnée qui se trouve au bas de chez moi, dans le bois.

--- D'après moi, c'était un corps solide. Il devait faire environ 17 degrés à
l'extérieur.

--- Les personnes qui partaient de chez moi n'ont rien vu car elles regardaient
au sol pour rejoindre leur véhicule, il n'y a pas d'éclairage à l'extérieur.

--- Je n'ai pas encore eu l'occasion de me rendre en forêt pour voir si des
traces subsistaient: je pense m'y rendre bientôt mais l'endroit est difficile
d'accès.

--- Personne dans mon entourage n'a vu le phénomène.

A , le dix huit octobre mil neuf cent quatre vingt quinze, à
neuf heures vingt minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

Unité :
BTPROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. - PV 00345/95

N° PIÈCE N° FEUILLET

3

1

Nous soussigné : gendarme P B , en résidence à
Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

S C , 64 ans,
né le à
demeurant

marié, retraité, nationalité française, identité vérifiée.

qui déclare le trente et un octobre mil neuf cent quatre vingt quinze
à neuf heures :"

---Je suis le Maire de la commune de .

---Je tiens à vous signaler les faits suivants : le dimanche 15 octobre 1995,
entre 18 heures 30 et 18 heures 45, je me trouvais dans le hameau de et je
conversais dans la avec un des habitants. A un moment j'ai vu passer
dans le ciel une boule de couleur orangée avec un liseret en avant sur la
moitié de la sphère de couleur bleu-vert. Le temps de le signaler à mon
interlocuteur, le phénomène avait dépassé l'angle visible entre les deux rangs
de maisons encadrant la rue.

---Ce phénomène se dirigeait sensiblement du bois plat vers les bois de
(derrière) .

---Je n'ai pas vu tomber ce phénomène. Je n'ai pas entendu de bruit, ni
d'explosion.

---Je ne me souviens pas avoir vu de grande flamme non étincelante.

---Il n'y a pas eu de changement brusque de direction.

---Le ciel était clair, pas de vent. La température était douce.

---Je ne peux vous donner la hauteur du phénomène : celui-ci avait un angle de
30 à 40 degrés avec mon horizon.

---Je n'ai rien d'autre à ajouter sur ce phénomène.

A , le trente et un octobre mil neuf cent quatre vingt
quinze, à neuf heures et trente minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur